

Direction des routes et des mobilités

TERRITOIRE : NORD

SECTEUR : TOURNON SUR RHONE

ARRETE TEMPORAIRE N° 180 ADC NB 26 RD 0017 (DRM 184)

Portant réglementation de la circulation routière

Le Président,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents,

VU l'arrêté de M le Président du Département portant délégation de signature au signataire du présent arrêté,

VU l'avis réputé favorable de la Maire de Préaux,

Vu l'avis réputé favorable du Maire de St Romain d'Ay,

Vu l'avis favorable du Maire de Satillieu en date du 15/10/2026,

VU la demande en date du 08/10/2026 de l'entreprise DEPARTEMENT DE L'ARDECHE demeurant 205 chemin de la Pichonnière 07300 Tournon sur Rhône

Considérant que les travaux seront réalisés pendant la période de vacances scolaires, et que cet axe est uniquement emprunté par des services scolaires, et par conséquent que le service des transports ne sera pas impacté,

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Afin de permettre au DEPARTEMENT DE L'ARDECHE d'effectuer des travaux de changement de buses hydraulique et de pose de drains routiers, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après définies sur la :

RD 17 du PR 3+000 au PR 5+000 hors agglomération de Préaux

Pour les véhicules de toutes natures,

Du 22/10/2026 au 28/10/2026 inclus.

	Réglementation applicable	Déviation par
En semaine : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00	La circulation des véhicules de toutes natures sera interdite : Du 22/10/2026 au 28/10/2026 inclus de 8h30 à 16h00. > La circulation sera rétablie les soirs et week-end.	Depuis le croisement de la RD578/RD17, prendre direction Annonay par la RD578, jusqu'à son croisement avec la RD 221. Ensuite prendre celle-ci en direction de St Romain d'Ay

		jusqu'à son croisement avec la RD6. Continuer la RD6 en direction de Satillieu, et dans Satillieu, prendre la RD115 en direction de Saint Félicien. Continuer cette route jusqu'au croisement avec la RD17, qui vous conduira au village de Préaux

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge du service des routes du Département de l'Ardèche – Territoire Nord – Centre d'exploitation de St Félicien selon le plan de déviation joint au présent arrêté.

Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992. Elle sera retirée à la fin des travaux.

Nom, numéro de téléphone et courriel de référence pour ces interventions : CHAZOT Sébastien, Tél : 06 82 09 84 07, Courriel : schazot@ardeche.fr

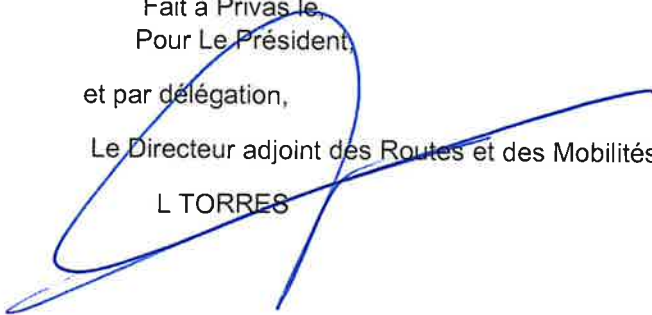
ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux sur le site www.telerecours.fr ou devant le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Fait à Privas le,
 Pour Le Président,
 et par délégation,
 Le Directeur adjoint des Routes et des Mobilités
 L TORRES



DIFFUSION POUR EXECUTION DU PRESENT ARRETE :

- > M. le Président du DEPARTEMENT DE L'ARDECHE,
- > M. le Président (DRM / NORD / TOURNON SUR RHONE),
- > M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,

DIFFUSION POUR INFORMATION :

- > Mme et M. les Conseillers Départementaux du canton du Haut-Vivarais,
- > Les communes de Préaux, St Alban d'Ay et Satillieu,
- > Région AURA - Service Transport 07,

> M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche,

Géo-référence consultable à l'adresse suivante : <https://geoportail.ardeche.fr/infostrafic07/>

